

**REGIE MUNICIPALE
DE TELEDISTRIBUTION
MARON**

**Conseil d'Administration
01 octobre 2014**

Présents : Jean-Marie BUTIN, Xavier CLEMENT, Aldo DE ZAN, Jean-François DRUET
Edmond GARBO, Martine GARBO, Michel VINCK.

Absents avec procuration : Aline BERNARD à Michel VINCK, Alexandre SIMON à
Edmond GARBO.

Excusés : Christophe GERARD, M. ROY.

- **Point sur la situation de la Régie**
 - ✓ Un ancien ampli a lâché rue de Nancy.
 - ✓ M. Villaume est intervenu chez un abonné pour une remise en état de son installation.

- **Tarifs 2015 : Abonnements, branchements, ...**
 - ✓ Actuellement, l'abonnement est de 74 €. Selon nos discussions antérieures, nous ne souhaitons pas augmenter les tarifs pour l'an prochain.
Vote : unanimité pour un abonnement annuel de 74 € pour 2015.
 - ✓ Nouveau Branchement: actuellement, 115 € hors abonnement. Proposition d'un branchement gratuit du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015 pour tout nouvel abonné, sous réserve qu'il n'ait pas été débranché pour non-paiement dans les 2 dernières années.
Vote : unanimité pour branchement gratuit du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2015

- **Modification du contrat d'entretien**

Actuellement, la facturation de l'entretien du réseau est calculée en fonction du nombre d'abonnés. Le Conseil d'Administration décide d'établir un avenant sur l'article 8 du contrat de maintenance.

Avenant au contrat de maintenance : Suppression du forfait de 8.64 € par abonné et par trimestre et remplacement par un forfait de 2000 € par trimestre, sur la base de 218 abonnés au 01/01/2014. Une révision du forfait sera effectuée pour toute augmentation du nombre d'abonnés par tranche de 20.

Vote : unanimité pour l'avenant tel que défini ci-dessus.

- **Cautionnement du régisseur**

L'article 3 de l'arrêté de nomination n°1-2011 précisait que le régisseur n'était pas astreint à constituer un cautionnement. Il convient d'établir un avenant rectificatif : Madame Martine GARBO, régisseuse de recettes de la Régie de Télédistribution, est tenue de constituer un cautionnement de 300€. Une indemnité annuelle de responsabilité de 110€ lui sera versée.

Vote : unanimité pour l'avenant tel que défini ci-dessus.

- **Situation des abonnements**

218 abonnés et un contentieux

- **Pas de questions diverses**

**Le Président,
Edmond GARBO**